

# Prêts d'honneur création, reprise, développement

## INITIATIVE GRAND ARRAS

### Présentation du dispositif

Initiative Grand Arras a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne tous types de projet de création, de reprise et de croissance d'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Le secteur du commerce ambulant et location gérance ne sont pas éligibles.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les prêts accordés sont compris :

- entre 2 000 € et 8 000 € en cas de création,
- entre 2 000 € et 15 000 € en cas de reprise,
- entre 2 000 € et 15 000 € en cas de croissance.

#### Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de :

- 32 mois pour la création,
- 48 mois pour la reprise et croissance avec un différé de remboursement maximum de 6 mois.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'initiative Grand Arras.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE GRAND ARRAS

- La Citadelle  
Avenue du Mémorial des Fusillés  
Bâtiment des 3 Parallèles  
62000 ARRAS  
Téléphone : 03 21 21 87 17  
E-mail : [contact@initiative-grandarras.com](mailto:contact@initiative-grandarras.com)